

# SIPAC

## BUREAU SYNDICAL DU 06 JUILLET 2009

\*\*\*

L'an deux mille neuf,

Le 06 juillet le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la maison des associations de Gasville - Oisème, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

*Etaient présents : Mmes et MM Cornu, Ramond, Janlneau, Soulet, Goimbault, Besnard, Billard, Dassier, De La Raudière, Rybarczyk, Sedillot, Géroutet, Gigon.*

*Formant la majorité des membres en exercices*

*Excusés : Mmes et MM. Valor, Guéret, Verger (conseil régional)*

### ◆ Validation des Dossiers ORAC

Monsieur Le Président donne la parole à Madame Ramond qui présente les dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage

INTITULE DE L'OPERATION	ACTIVITE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	COUT SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION	REMARQUES
Ravalement de façade et aménagement intérieur	Coiffure	Idée Coiff (Mme Magali Gautier)	Thivars	23 144 euros HT	30%	6 943 euros	Fonds Etat
Achat de matériel d'élagage et entretien de jardins	Paysagiste	Arnaud Paysage (M. Arnaud Nivault)	Maintenon	12 459 euros HT	30%	3 737 euros	Fonds Etat
Achat de matériels d'esthétique	Esthéticienne	Thérèse Esthétique (Mme Thérèse Ravet-Druon)	Berchères-Saint-Germain	14 118 euros HT	30 %	4 235 euros	Fonds Etat

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve l'ensemble des dossiers présentés,
- Charge Monsieur Le Président de transmettre les dossiers au Département pour ceux qui relèvent des fonds départementaux,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

### ◆ Rendez Vous de la Création et de la Reprise d'entreprises 2009

Monsieur Le Président rappelle que le pays Chartrain a participé aux Rendez Vous de la Création et de la Reprise d'entreprises 2008. La CCI et la Chambre des Métiers renouvellent cette opération en 2009 et souhaitent savoir si le pays chartrain participera à l'édition 2009. Les modalités financières ont changé par rapport à 2008, à savoir une participation de 3 000 euros pour les 5 pays d'Eure et Loir, soit 600 euros par Pays au lieu de 500 euros en 2008.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de participer aux Rendez Vous de la Création et de la Reprise d'entreprises 2009 avec une participation pour le pays Chartrain de 600 euros.
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

### ◆ **« Contrat SEGILOG »**

Monsieur le Président rappelle que la société Ségilog réalise une prestation concernant la comptabilité du SIPAC et qu'il y a lieu d'établir un nouveau contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Monsieur le Président expose que ce contrat comprend les éléments suivants :

Un montant financier de 1 917,00 euros HT décomposé en trois versements annuels de 639,00 euros HT correspondant au droit d'utilisation des logiciels

Un montant financier de 213,00 euros HT décomposé en trois versements annuels de 71,00 euros correspondant à la maintenance et à la formation

Le bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'établir un nouveau contrat avec la société Ségilog avec les éléments financiers présentés ci-dessus, à savoir un montant financier de 1 917,00 euros HT pour une durée de 3 ans pour le droit d'utilisation des logiciels et un montant financier de 213,00 euros HT pour une durée de trois ans pour la maintenance et la formation,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

### ◆ **« Concours du « Meilleur Pain de La Route du Blé »**

Monsieur Le Président rappelle que le Pays Chartrain participe depuis l'entrée du pays Chartrain dans la Route du Blé au « Concours du Meilleur Pain de La Route du Blé » avec l'attribution de 3 bons d'achat d'une valeur totale de 500 euros (1<sup>er</sup> prix : 250 euros, 2<sup>ème</sup> prix : 150 euros, 3<sup>ème</sup> prix : 100 euros). Cette manifestation a lieu à tour de rôle dans chacun des 3 pays (Chartrain, Beauce, Dunois).

Monsieur Le Président rappelle que le pays Chartrain a pris une délibération le 07 mai 2009 concernant l'attribution de bons d'achat pour le « concours du meilleur pain de la route du blé ».

L'entreprise Boulanger distribution ne souhaite plus fournir ces bons d'achats par conséquence Monsieur Le Président propose de retenir la société 2M équipement à Lucé.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de participer au « Concours du Meilleur Pain de la Route du Blé »,
  - Décide d'attribuer 3 bons d'achats (entreprise 2M Equipement) d'une valeur totale de 500 euros (1<sup>er</sup> prix : 250 euros, 2<sup>ème</sup> prix : 150 euros, 3<sup>ème</sup> prix : 100 euros) pour le concours du Meilleur Pain de La Route du Blé,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20 H 30

Le Président,

Les membres du bureau,